
MODIFICATION EN COURS AUX DISPOSITIONS DU RRUQ

Québec, le 3 mai 2010

Madame, Monsieur,

Le présent communiqué vise à vous informer qu'une modification au Règlement du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) est en cours d'adoption. Celle-ci vise à **maintenir** les bénéfices au niveau promis lors de l'entente de 2005 sur le volet de l'indexation flexible.

Cette modification n'affectera en rien les rentes de retraite relatives au service antérieur au 1^{er} janvier 2005, lesquelles continueront à être indexées selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

À court terme, elle vise seulement quelques participants, soit ceux qui ont pris ou prendront leur retraite après le 31 décembre 2009 et pour qui la portion de la rente initiale, constituée du service après 2004, contient une **indexation versée à l'avance** qui fait en sorte que la rente est plus élevée que ce qu'elle aurait été avec les dispositions en vigueur avant 2005. Ce versement est fait à l'avance pour certains participants en raison d'une application non intentionnelle des dispositions de la Loi RCR relatives aux « Cotisations excédentaires », lesquelles ne tiennent pas compte que, dans notre régime, la rente de retraite pour le service après 2004 est indexée au coût de la vie chaque fois que la situation financière du régime le permet. Une illustration de ce concept se trouve à la page 13 de la présentation intitulée « [Modification au règlement pour le maintien des bénéfices au niveau promis](#) » disponible sur la page d'accueil du site du RRUQ au www.rruq.ca.

La modification aura pour effet de compenser à même les indexations futures la portion d'**indexation versée à l'avance**. Un exemple de fonctionnement de l'application des nouvelles dispositions se trouve aux pages 21, 22 et 23 de la présentation mentionnée ci-dessus.

Avantages de cette modification :

- **Éviter une hausse de cotisation de 0,5 %** de la masse salariale dès 2010 et de 0,9 % à long terme;
- Respecter l'esprit de la promesse d'indexation flexible faite en 2005;
- Certains retraités recevront légèrement plus que prévu en 2005, mais la modification proposée vise à atténuer ce phénomène afin de rétablir l'équité.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la présentation détaillée sur notre site Internet au www.rruq.ca.

Source :

Richard Laflamme, directeur général
Régime de retraite de l'Université du Québec
Téléphone : 418-654-3850

Profil

Le RRUQ est un régime à prestations déterminées. Il s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec. Au 31 décembre 2009, il était composé de 2 675 retraités, 1 241 ex-participants et 8 200 participants actifs, pour un total de 12 116 participants. L'actif s'élevait à 2,156 milliards de dollars.